



5161, rue George  
Royal Centre, bureau 400  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3J 1M7

# Vérificatrice générale de la Nouvelle-Écosse

## Leçons tirées des programmes de financement d'urgence dans le cadre de la COVID-19 – Vérificatrice générale

*Publication le 23 novembre* – L'intervention rapide du gouvernement pour la mise en place de programmes de financement d'urgence dans le cadre de la première vague de la pandémie de COVID-19 est louable, selon la vérificatrice générale de la Nouvelle-Écosse.

Toutefois, la promesse de financement avant l'élaboration des programmes et l'évaluation des coûts fait que des millions de dollars en financement d'urgence potentiellement non dépensés ne seront pas retournés aux coffres de la Province, souligne la vérificatrice générale Kim Adair dans son plus récent rapport.

Le rapport met l'accent sur les programmes de financement d'urgence offerts aux petites entreprises et aux particuliers pendant la première vague de la pandémie de COVID-19, soit de mars à septembre 2020. Les vérificateurs ont examiné les subventions d'urgence de 30 millions de dollars au secteur de la garde d'enfants versées par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et le contrat de 100 millions de dollars accordé à l'Université Dalhousie pour administrer les programmes d'aide aux particuliers et aux entreprises.

Les programmes administrés par l'Université Dalhousie ont été bien gérés, mais la vérificatrice générale souligne qu'il est inquiétant que les fonds soient confiés à l'université avant même l'élaboration des programmes et l'évaluation des coûts.

« La Province a remis une somme de 100 millions de dollars à l'Université Dalhousie avant de savoir combien d'argent était réellement nécessaire, et elle n'avait aucun contrôle sur la façon dont la somme a été distribuée, déclare Mme Adair.

La disposition indiquant que toute somme restante soit remise à l'organisme Research Nova Scotia pour financer des recherches en matière de santé publique signifie que la Province n'est pas en mesure de réorienter cette somme vers d'autres priorités provinciales.

À l'heure actuelle, plus de la moitié de la somme de 100 millions de dollars demeure non affectée ou est réservée pour des garanties de prêts dans le domaine du tourisme. Il est possible que ces prêts ne soient pas touchés avant l'échéance de l'entente en 2027.

Le rapport de la vérificatrice générale contient deux recommandations, y compris l'élaboration de lignes directrices pour les subventions d'urgence qui exigent le retour des fonds non dépensés si ces fonds sont gérés par une tierce partie.

« La Province doit élaborer des lignes directrices pour les programmes de financement d'urgence. Les leçons tirées des programmes de financement d'urgence dans le cadre de la COVID-19 offriront des renseignements utiles pour l'élaboration de ces lignes directrices », dit-elle.

La vérification a également permis de soulever plusieurs préoccupations concernant la façon dont la Province a mis en œuvre ses programmes de financement d'urgence aux fournisseurs de services de garde d'enfants, notamment un manque de surveillance ou de lignes directrices.



« Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance n'a pas mis en place un processus documenté sur la distribution des fonds, et des incohérences ont été notées dans la documentation et le calcul des subventions », selon M<sup>me</sup> Adair.

Le Ministère a agi rapidement pour offrir de l'aide financière; le premier paiement a été versé la première semaine où les centres de garde d'enfants ont été tenus de fermer leurs portes, en mars 2020.

« Bien que l'objectif général d'aider les fournisseurs de services de garde d'enfants à demeurer viables financièrement ait été clairement communiqué au secteur et au public, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance n'a pas établi de mesures de rendement afin d'évaluer le succès du programme ou de vérifier que les objectifs ont été atteints. »

---

Un communiqué de presse détaillé, le rapport, un résumé, ainsi qu'une vidéo des faits saillants peuvent être consultés sur le site Web de la vérificatrice générale au [www.oag-ns.ca](http://www.oag-ns.ca).

Afin de réduire l'utilisation des ressources, le rapport est seulement disponible en format électronique.

Renseignements :

Amy Pugsley Fraser, gestionnaire des communications  
902-943-2026  
[Amy.PugsleyFraser@novascotia.ca](mailto:Amy.PugsleyFraser@novascotia.ca)